# L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 9 MAI 1860.

G. F. WEISSE & Co. — Rue de Chartres No 73, Entre Conti et Bienville.

G. F. WEISSE, N. DUFOUR, E. DUVERGER, S. HAMEY — Editeurs-Propriétaires.

Journal d'Orléans, MERCREDI MATIN, 9 MAI.



**Abonnés à la Semaine.**

Les porteurs de l'ABEILLE sont autorisés à recevoir des abonnements à la semaine à raison de 25 CENTS pour les SIX numéros. On paiera AUX porteurs.

**Ventes à l'encan de ce jour.**

Par E. Fernandez, au magasin de MM. Lanneckiben, No 14, rue du Camp—Quincaillerie, coutellerie, vaisselle, &c.

Par N. Vaudé, à la Bourse St-Louis—Terrains au coin de la Grande-Rommes et Marigny. Aussi chez M. Pratt, au St-Louis—Meubles.

Par J. C. Walton, chez M. W. L. Robinson, 167 Rue Chartres—Meubles.

Par Richard Lesamont, 69, Chartres—Marchandises sèches.

Par Anciaux & Co, 28, Bourbon—Habillements d'été.

Par Denis & Thomas, 226, Chartres—Stock de demi-produits chimiques.

Par Bernard Turgis à 10 heures et demie, au No 36, rue Bienville—Vin de Bergasse, vin rouge, whisky, &c.

Par E. F. Murphy, à 10 heures et demie, au Levee, à bord de la Rose Grande-Pointe.

☞ Pour le feuilleton, voir la seconde page.


## La presse indépendante.

A mesure que les partis deviennent de plus en plus extrêmes par l'exagération de leurs principes, l'influence de la presse indépendante n'en devient que plus considérable et plus importante. Ce résultat est facile à concevoir.

Voici en effet un grand parti, auquel la nature elle-même ouvre à sa vérité toutes ses largesses, depuis la plus riche source minérale et métallurgique, jusqu'à l'un des gisements de pétrole, deux mines de houille et d'immenses mers intérieures pour toutes les richesses naturelles, et qui a été donné aux fondateurs d'institutions admirables du gouvernement le plus libre, en un mot, qui a couru espace de temps, depuis la première révolution, au plus haut degré de prospérité. Eh! bien! un homme des partis est arrivé au point de dire que la partie commune de déchirements civils.

Si quelque forme de gouvernement qu'on puisse avoir un pays placé, surtout dans une république, il est à peu près certain qu'il établira dans toutes les branches du service, des hommes appartenant à l'un ou l'autre des deux grands partis politiques. Ces nominations seront faites par le président, ou par le gouverneur, ou par les législatures, suivant la nature des fonctions à remplir. Ces nominations, quelque soin qu'on prenne à les faire, seront toujours plus ou moins influencées par des considérations politiques. Ainsi, l'opposition politique sera partout inévitable. Mais, dans un gouvernement libre, cette opposition est nécessaire, et elle est même un bien, parce qu'elle est le seul moyen de contrôle sur les actes du pouvoir exécutif.